



COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 28/03/2014

Présents : MM. Robert CARTIER, Gérard COTE, Jean-Christophe HERY, David MONON, Christian VILLE, Louis WALLAERT, Mmes Ameline DIENOT, Marie DONNAT, Françoise GROSS, Lauriane RANCHON, Camille ROUSSEAUX –

Absents/Excusés : -

Rédacteur du présent compte-rendu : A.Diénot

Ouverture par Monsieur Christian Brunoud, maire sortant. Délégation de la présidence de la séance au doyen du conseil, Louis Wallaert.

Choix des assesseurs du procès-verbal d'installation du nouveau conseil (C.Ville et C.Rousseaux) et d'un secrétaire (A.Diénot).

Élection du Maire :

Le président de séance demande s'il y a des candidats.

Robert Cartier fait acte de candidature.

Distribution du matériel de vote et explication des modalités de vote. Le vote a lieu à bulletin secret. Robert Cartier est élu à l'unanimité des voix (11 sur 11).

Le nouveau maire remercie Christian Brunoud pour le travail effectué lors du précédent mandat et explique son vœu d'être à la hauteur de la tâche qui lui est confiée. Il se montre confiant au regard du dynamisme et de la motivation de son équipe. Christian Brunoud quitte le conseil après avoir remercié le nouveau maire de son engagement et souhaite bonne chance à l'équipe du conseil municipal.

Définition du nombre d'adjoints :

Rappel du souhait de Robert Cartier de transférer la représentation de la commune de Saint Martin de Clelles au conseil communautaire au premier adjoint. Cette disposition impose l'ordre du tableau des adjoints (titulaire et suppléant).

Rappel de la vision du maire concernant les délégations, notamment de la volonté d'instaurer du travail en binômes.

Louis Wallaert demande des précisions concernant le rôle des adjoints (qu'est-ce que cela représente d'être adjoint, quelles compétences sont associées, quelles délégations statutaires,..).

Christian Ville propose à titre indicatif la liste qui avait été présentée en 2008.

A l'occasion de cette réflexion sont rappelés les noms et fonctions des différentes personnes employées par la commune (secrétaire (1), agent technique (1), agent de service (1) accompagnatrice transport scolaire (1)) ainsi que la périodicité des réunions (réunion du bureau, du conseil municipal, du conseil communautaire).

Est soumise au vote, la question du nombre d'adjoints pour la commune au regard du fonctionnement actuel et de la possibilité qu'à le maire de s'entourer de 3 adjoints.

Décision à l'unanimité d'attribution de 3 adjoints au maire.

Élection des adjoints :

Aucune opposition concernant les modalités de vote (vote à main levée) pour l'élection des adjoints. Candidate au poste de première Adjointe : Ameline Diénot élue à l'unanimité.

Candidate au poste de seconde Adjointe : Marie Donnat, élue à l'unanimité.

Candidat au poste de troisième adjoint : Louis Wallaert, élu à l'unanimité.

Robert Cartier fait lecture de la Charte de l'élu local.

Délégations aux adjoints :

Ces délégations feront l'objet d'un arrêté du Maire. Elles seront affinées lors du prochain Bureau Municipal avant présentation au prochain Conseil Municipal.

Mise à disposition de la liste des commissions communales et intercommunales, liste qui sera sans doute remaniée en conseil communautaire.

Indemnités du Maire et des adjoints :

Explications concernant le fonctionnement précédent basé sur une indemnité pour le maire et pour deux adjoints. Adoption du principe de continuité concernant le montant de cette enveloppe (budget de la commune calculé en fonction de ce montant : moyens constants avec 3 adjoints).

Robert Cartier effectue une proposition de répartition des indemnités (montant brut indicatif autour de 600 euros pour le maire, de 250 pour le premier adjoint, 180 pour le second 120 pour le troisième). Cette proposition est soumise à discussion. Une autre proposition est adoptée à l'unanimité : maintien d'une indemnité autour de 600 euros allouée au maire et enveloppe concernant les adjoints répartie en trois parts égales (~183 €/ adjoint).

Délégations :

En dehors des délégations citées plus haut, certains membres du conseil ont commencé à se porter volontaire pour prendre en charge le suivi de certains "dossiers". Ainsi, Françoise Gross se porte volontaire comme interlocutrice privilégiée concernant les questions de déneigement ainsi que la gestion de la salle des fêtes (Week-end). Gérard Cote maintient son engagement concernant les ordures ménagères et "la télévision". C. Ville continuera le suivi avec le maire des questions de voirie.

Informations et questions diverses :

Durée des conseils municipaux :

Décision est prise de clore le présent conseil à 22h30 et que la durée des prochains conseils n'excède pas 2 heures, sauf exception.

Éboulement de Darne :

Un éboulement en provenance du Goutaroux a eu un impact sur la voie ferrée (proche de la voie de circulation routière) et à proximité de la maison de Darne. Une réunion associant le RTM (Restauration des Terrains de Montagne), la SNCF, le Conseil général de l'Isère (territoire) et la Commune aura lieu le 2/4/2014 pour effectuer une étude d'impact. Cette étude définira les moyens et coûts pour protéger la maison de Darne, les voies ferrées et la route. Une clé de répartition des coûts, entre les différentes parties, devra être définie.

Question concernant l'information auprès des habitants :

Choix de remettre en route la diffusion du journal communal "Le petit tambour" et de mettre en place un suivi du site internet de la commune. L'animation du site ainsi que la diffusion des informations pourront être faites de concert avec Marie Donnat et Lauriane Ranchon.

Visite des bâtiments communaux :

Rappel de la rencontre de dimanche prévue à 15h en mairie pour un état des lieux rapide et une visite des bâtiments communaux.

Modalités de convocation des conseils municipaux : les convocations seront envoyées par la secrétaire de mairie par mail aux différents conseillers municipaux (3 jours minimum en avance suivant la règle administrative).

Conseil communautaire :

Les commissions intercommunales seront définies par le nouveau conseil communautaire qui aura lieu le 28 avril. L'inscription des conseillers aura donc lieu après cette date.

Requalification des subventions territoriales: Ce point sera travaillé entre Robert Cartier et Christian Ville pour vérifier les projets subventionnés avec le territoire.

Fin de séance à 22h30.

Prise d'une photographie à l'attention du correspondant du Dauphiné Libéré pour diffusion à la presse des résultats des votes de l'installation du conseil municipal 2014-2020.